



Centre local de développement

**Communiqué de presse**

**Pour diffusion immédiate**

Crise du nématode doré à Saint-Amable

## **La MRC de Lajemmerais mise sur la mobilisation et la concertation régionale**

**Saint-Amable, le 17 juin 2009** - Le mardi 16 juin dernier, lors d'une présentation publique, M. François Gamache, maire suppléant de Saint-Amable, a dévoilé le *Plan de diversification économique de Saint-Amable*. Ce rapport est l'aboutissement des travaux qui ont débuté en janvier dernier et qui ont été initiés à la suite de l'apparition du nématode doré, en 2006.

L'élément central de ce plan est la mise en place d'un fonds de relance qui permettra aux entreprises agricoles de diversifier leurs activités et d'en développer de nouvelles qui, en plus d'être économiquement rentables, seront profitables à l'ensemble de la communauté. À cet effet, le plan de diversification identifie de nouvelles pistes parmi lesquelles davantage de productions maraîchères et la transformation agroalimentaire.

L'exercice de réflexion, initié à l'automne 2007 par le CLD de Lajemmerais, a permis à tous les principaux acteurs, touchés de près ou de loin par ce dossier, de participer à diverses consultations sur l'ensemble de la problématique que vivait cette municipalité. « À la suite de ces rencontres, il a été convenu de réaliser un plan de diversification socio-économique où la question d'un règlement satisfaisant, pour les producteurs agricoles affectés par la crise du nématode doré, serait considérée comme l'élément central », indique M. Sylvain Berthiaume, directeur général du CLD de Lajemmerais.

La préfète de la MRC de Lajemmerais, Mme Suzanne Roy, en a profité pour souligner que la problématique que vit Saint-Amable, depuis 2006, en est une à caractère régional. C'est pourquoi l'organisme qu'elle représente, soutient totalement la démarche et les recommandations du plan de diversification. « Plus de 70 % du territoire de la MRC de Lajemmerais est à vocation agricole et Saint-Amable est une partie importante de cette industrie régionale, souligne Mme Roy. Il allait donc de soi pour la MRC de Lajemmerais d'accepter le mandat de voir à la réalisation de ce plan et d'y consacrer toutes les ressources nécessaires pour que ce projet soit mené à terme. » Elle en a profité pour ajouter qu'à la suite du dépôt du présent document, la MRC de Lajemmerais participera activement à la mobilisation des différents acteurs locaux, régionaux et nationaux pour que tous contribuent à la réalisation des recommandations énoncées dans le plan qui bénéficieront à l'ensemble de la région.

Pour Mme Suzanne Dansereau, présidente du CLD de Lajemmerais, dont l'organisme a piloté le dossier au nom de la MRC en plus d'y contribuer financièrement avec la municipalité de Saint-Amable et la CRÉ Montérégie-Est, « ce plan démontre l'importance de l'agroalimentaire et, conséquemment, de la municipalité de Saint-Amable dans l'économie régionale. C'est pourquoi le CLD de Lajemmerais s'est investi entièrement dans la réalisation de ce plan et qu'il entend tout faire pour s'assurer que les recommandations se concrétisent. »

Au cours des prochaines semaines, les différents ministères concernés par la crise du nématode doré seront rencontrés afin de leur permettre de prendre connaissance du document mais également d'identifier, avec les intervenants locaux et régionaux, les différentes pistes permettant de constituer le fonds de relance.

– 30 –

**Source :**

Nadine Lasalle, 450 583-3303, poste 221  
514 336-1961 (ligne Montréal)

**Pour information supplémentaire :**

Bruno Lavoie, 450 583-3303, poste 222  
blavoie@cldlajemmerais.qc.ca